

MIF – Programme YiB en Tunisie – Enda – Projet pilote (FEDD+ P3)

Identifiant du Projet :
56389

Statut :
Approuvé

Lieu :
Tunisie

Secteur d'activité :
Institutions financières

Public/Privé :
Privé

Catégorie environnementale :
IF

Date de décision sur l'approbation :
17 juin 2025

Date de publication du DSP en langue anglaise :
20 juin 2025

Conformément au paragraphe 1.4.2 (iii) de la Directive sur l'accès à l'information : « pour les Projets approuvés par la Direction de la Banque, lorsque le Conseil d'administration lui a délégué ce pouvoir d'approbation, le DSP est divulgué au pays membre de la Banque au début de la période de notification de non-objection correspondante, conformément à l'article 13 (iii) de l'Accord portant création de la BERD.

Description du Projet

Octroi d'un prêt de premier rang non garanti d'un montant maximal de 15 millions de dinars tunisiens (environ 4,5 millions d'euros) à Enda Tamweel SA (« Enda ») au titre du Mécanisme d'intermédiation financière (MIF) pour permettre à la société d'accorder à son tour des crédits à des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) tunisiennes privées détenues ou dirigées par de jeunes entrepreneurs âgés de moins de 35 ans. Le prêt s'accompagnera d'un programme complet de coopération technique visant à renforcer les capacités d'Enda et des sous-emprunteurs.

Objectifs du Projet

Le Projet vise à élargir les opportunités économiques des jeunes entrepreneurs tunisiens mal desservis, en partant de l'idée que les MPME détenues ou dirigées par des jeunes de moins de 35 ans représentent une opportunité de marché unique pour le secteur financier tunisien et un moyen unique d'accroître l'inclusion financière.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 70

Au titre de la qualité « inclusive » permettant de mesurer l'impact sur la transition, le Projet aidera Enda à adapter ses pratiques de prêt, sa stratégie, son modèle opérationnel et ses capacités de sensibilisation afin de mieux cibler les jeunes, permettant ainsi à l'institution de microfinance d'accroître ses activités de prêt en faveur de ce segment mal desservi. La coopération technique complémentaire fournie par le biais du Programme de conseil aux petites entreprises de la BERD viendra renforcer le sens des affaires des sous-emprunteurs et leur fournira les compétences nécessaires pour les aider à développer leurs activités.

Au titre de la qualité « compétitive » permettant de mesurer l'impact sur la transition, le Projet contribuera à élargir le portefeuille de prêts d'Enda en faveur des jeunes entrepreneurs, en mettant l'accent sur les nouveaux clients, la qualité des actifs et la sensibilisation au niveau régional.

Client

ENDA TAMWEEL SA

Enda Tamweel SA (« Enda »), société anonyme de droit tunisien, est la plus ancienne et la plus grande institution de microfinance (IMF) du pays, détenant une part de marché d'environ 65 % et affichant un total d'actifs d'environ 444 millions d'euros à la fin de l'exercice 2024. L'IMF est détenue à 57 % par Enda Inter-Arabe, une ONG œuvrant pour l'inclusion financière, ainsi que par plusieurs investisseurs à impact (BIO, Proparco, SANAD, SIDI – détenant ensemble 31 % mais individuellement moins de 10 % chacun), par la compagnie d'assurances tunisienne Maghreb Vie (10 %) et par des investisseurs individuels (1,7 % au total). Enda est notée BBB (tun) (perspective stable) par Fitch.

Financement de la BERD

15 000 000,00 dinars tunisiens

Coût total du Projet

15 000 000,00 dinars tunisiens

Additionnalité

Le Projet propose à la fois i) des conditions financières adaptées permettant à Enda de disposer d'un délai pour renforcer ses capacités internes ; ii) un programme de coopération technique consacré au renforcement des capacités ; et iii) une étude de marché tenant

compte de la dimension de genre. Ces trois volets forment un ensemble intégré visant à promouvoir l'inclusion financière des MPME détenues ou dirigées par des jeunes en Tunisie.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie IF (PES 2024). Enda, cliente existante, a démontré une performance environnementale et sociale (E&S) satisfaisante dans le cadre de ses expositions actuelles. Les fonds seront utilisés pour accorder des crédits à des MPME privées dirigées ou détenues par des jeunes, cette activité étant considérée comme présentant un risque environnemental et social faible à moyen.

Enda dispose d'une politique et d'un système de gestion E&S proportionnés au niveau de risque associé. Elle offre des lignes de crédit vertes et promeut des pratiques responsables et innovantes en faveur du développement durable. Par ailleurs, Enda soutient les agriculteurs en leur proposant des formations et une assistance technique pour les accompagner dans leur transition vers une agriculture durable. Elle publie chaque année son rapport annuel sur son site Internet.

Enda devra maintenir son système de gestion E&S afin d'évaluer, de gérer et de suivre efficacement les risques et impacts E&S liés à ses sous-projets. Elle devra également s'aligner sur les orientations de la BERD en matière de financement des PME et se conformer aux Exigences environnementales et sociales (EES) 2, 4 et 9 définies dans la Politique environnementale et sociale (PES) 2024, ainsi qu'à la Liste d'exclusion des projets pour des raisons environnementales et sociales publiée par la BERD en 2024. Elle devra par ailleurs soumettre à la Banque un rapport environnemental et social annuel. Les sous-emprunteurs financés par les prêts d'Enda devront se conformer à la réglementation nationale en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de travail.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Le prêt sera assorti : i) d'un programme de coopération technique visant à renforcer la capacité interne d'Enda à soutenir les jeunes entrepreneurs et à répondre à leurs besoins (financé par l'UE via le FEDD+) ; ii) d'un programme de coopération technique destiné à renforcer les capacités entrepreneuriales des sous-emprunteurs grâce à divers services non financiers mis en œuvre par le Programme de conseil aux petites entreprises de la BERD ; iii) d'une rémunération fondée sur les résultats ; et iv) d'une couverture du risque de première perte (financée par le Fonds multidonateurs SEMED), afin de compenser partiellement les coûts supplémentaires encourus par l'institution de microfinance pour la prise en charge et l'accompagnement de ses jeunes clients. Le projet est soutenu par l'UE par l'intermédiaire du FEDD+.

Contact au sein de l'entreprise

Habib Chebaane, CFO
habib.chebaane@endatamweel.tn
+216 98767058
<https://www.endatamweel.tn/>
Rue de l'Assistance Cité El Khadra Tunis 1003 Tunisie

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

20 juin 2025

Comprendre la Transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, [cliquer ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les Projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD, ou :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les Exigences de performance (EP) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EP contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du Projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet, la BERD demande en outre à ses clients de communiquer les informations qui s'avèrent nécessaires concernant les risques et impacts des Projets, ou de mener des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées puis d'examiner leurs réactions et d'y répondre.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la [PES](#).

Intégrité et conformité

Le ou la Responsable de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications au titre de l'obligation de diligence sont effectuées pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le ou la Responsable de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux Projets une fois les investissements réalisés.

Le ou la Responsable de la déontologie est également chargé(e) d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des Projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Tout signalement, même anonyme, fera l'objet d'un suivi par le ou la Responsable de la déontologie et sera examiné. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le Client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du Client au niveau du Projet, ou bien via un échange direct avec

la Direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations au Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP) de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux Projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du Mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du Projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux Projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout cas de non-conformité à ces politiques, tout en prévenant un futur problème de non-conformité de la Banque.

Consulter la page Internet du [Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat, pour connaître les modalités de [dépôt d'un Recours](#), ou pour contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.